

Région de Montréal

Une ceinture verte grandeur nature

Émie Labrecque

Dès la fin du XIX^e siècle, l'aménagement et la préservation de la nature dans la communauté métropolitaine et sur les îles de Montréal et Laval font l'objet de préoccupations. Les pressions, qu'elles soient exercées sur les espaces boisés ou agricoles, sont omniprésentes, engendrant au fil des ans une perte de connectivité entre les grands massifs forestiers des Laurentides au nord et des Appalaches au sud.

années annoncent que la pression sera maintenue. En plus de réduire la biodiversité, cette perte de territoire naturel, considérée exceptionnelle dans les régions du sud du Québec (Atlas de biodiversité du Québec, 2005), a des effets sur la qualité de la vie de la population. En effet, il a été démontré que plus les citoyens se retrouvent éloignés de la nature, plus ils font face à des problèmes sociaux autant que physiques (phénomène connu sous le nom de «Nature deficit disorder» (Louv, 2005). Pourtant, malgré la réduction de la superficie boisée, 3,4 millions de Québécois pratiquent au moins une activité récréative liée à la faune et à la nature, représentant des dépenses de 3 milliards de dollars (Gouvernement du Québec, 2011).

Devant ces enjeux majeurs, il est aujourd'hui important de mesurer l'ensemble des avantages environnementaux, sociaux et économiques que retire la population du milieu naturel entourant la région montréalaise (territoire de la Ceinture verte) afin de l'inclure efficacement dans la prise de décision publique et de sensibiliser la population à ces questions. Ce projet de mise en valeur du capital naturel s'appuie sur des initiatives internationales déjà reconnues telles que *The Economics of Ecosystems and Biodiversity* (TEEB).

Une approche de préservation des espaces naturels autour des villes

Le concept de ceinture verte est né à Londres dans les années 1950. Visant à limiter la perte des espaces naturels et agricoles par une urbanisation galopante, ce concept s'est multiplié dans le monde. Au Québec et plus spécifiquement à Montréal, les volontés quant à la préservation de tels

milieux proviennent autant du gouvernement provincial, que de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi que de sa population et des organismes de conservation. Aujourd'hui, grâce à la crédibilité et l'expertise d'organisations comme la Fondation David Suzuki, impliquée dans les ceintures vertes de Toronto et Vancouver, et de Nature-Action Québec (NAQ) qui, depuis plusieurs années a acquis des terrains dans la Ceinture verte Montréalaise, un tel projet pour Montréal devient réalité.

La vision de la Fondation David Suzuki et de Nature-Action Québec conduit à conserver les milieux naturels existants et restaurer leur connectivité en misant sur le concept de zéro perte nette, maintenir l'usage agricole et son dynamisme, assurer la pérennité de la biodiversité en développant des liens propices à la connexion de pôles de biodiversité, améliorer l'accès de la communauté aux milieux naturels ainsi qu'à favoriser des pratiques de foresterie durable.

Les premières étapes qui permettront la concrétisation du projet et la prise de décisions éclairées sont les suivantes :

1. Établir les contours de la Ceinture verte de la métropole de Montréal;
2. Comprendre la valeur économique des biens et services écologiques;
3. Identifier des outils de mise en valeur stratégique;
4. Catalyser les acteurs autour d'un concept commun de ceinture verte;
5. Appuyer la mise en œuvre du projet de préservation et de mise en valeur de la Ceinture verte de Montréal.

En 1978, la *Loi sur la protection du territoire agricole*, devenue la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, est mise en place suite au constat alarmant de la diminution des superficies cultivables. Celle-ci permet de freiner les pressions sur ce type de territoire, maintenant un capital économique et naturel d'intérêt en plus de recéler une multifonctionnalité essentielle au bien-être collectif (accessibilité des produits, esthétique du paysage, fonctions écologiques, vocation patrimoniale). Pourtant, malgré cette loi, des dérogations au cas par cas ont rogné et continuent de rogner ces espaces. En combinaison à la crise forestière actuelle, il est aisément compréhensible que les propriétaires fonciers préfèrent vendre un terrain à un promoteur immobilier plutôt que d'investir dans le reboisement, devenu marginal.

Les statistiques viennent corroborer ces faits. Depuis les années 1980, la superficie des espaces naturels dans la Communauté métropolitaine de Montréal diminue en moyenne de 1,8 % par année. Une récente étude universitaire démontre que plusieurs MRC autour de Montréal se retrouvent avec moins de 30 % de superficie à l'état naturel, soit le «seuil critique pour le maintien de la biodiversité» (Rompré et al, 2007). Or, les projections démographiques des 25 prochaines

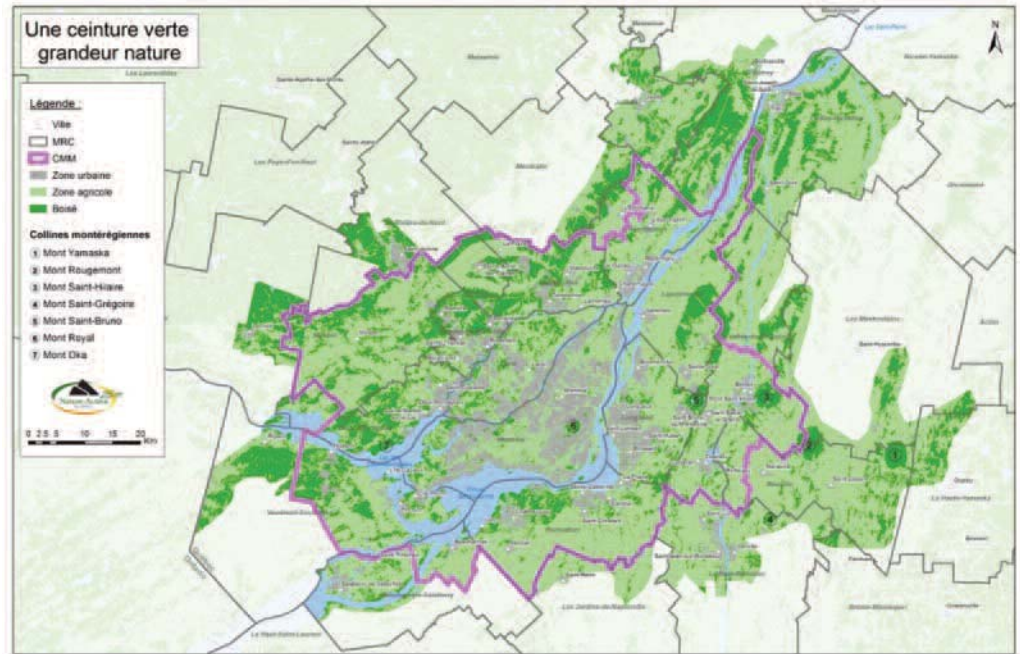


Même si plusieurs organismes ont déjà travaillé à la conservation de la Ceinture verte, le projet Grandeur Nature est une démarche mobilisatrice afin que les multiples acteurs du milieu s'engagent dans des actions concrètes pour préserver la qualité de l'air, de l'eau et le bien-être collectif des populations. Quatre années sont prévues pour arriver à l'accomplissement de ce projet de société. On comprend rapidement que le rôle des urbanistes dans cette démarche sera crucial. Véritables liens entre l'occupation du territoire et sa cohérence, ils devront amener les municipalités à dépasser les limites administratives par l'adoption d'une démarche de concertation qui permettrait d'élaborer et de proposer :

- des modifications législatives favorisant la mise en place d'un mécanisme de création, protection, restauration et mise en valeur de milieux naturels dans la Ceinture verte de Montréal;
- une planification de zones agricoles tampons, compatibles avec les milieux naturels du territoire, permettant une intégration de la nature en ville;
- une meilleure planification visant une densification de l'urbanisation du territoire (localisation des infrastructures d'utilités publiques, du réseau routier, du développement résidentiel, commercial et industriel);
- des moyens de valorisation de la préservation des milieux naturels existants par la conservation volontaire, leur maintien sous couvert forestier et, lorsque compatibles, l'agrotourisme et les activités récréatives;
- une promotion de la restauration des liens naturels entre les milieux existants, entre autres, par le soutien de projets : création de bandes riveraines et de haies brise-vents, reboisement des bords d'autoroute, mise en place de corridors forestiers et initiatives en agrofloresterie.

Déjà des réalisations au Québec

Actuellement, Nature-Action Québec, par ses différents projets d'intendance et de gestion des milieux naturels, a déjà pris une longueur d'avance. La mise en place d'un plan de gestion durable du mont Rougemont, la protection et la mise en valeur du



Ceinture verte de la région de Montréal.

Corridor forestier du mont Saint-Bruno ainsi que le programme Sous mon aile du mont Yamaska pérennise des espaces naturels et leur biodiversité en collaboration avec des associations locales et des propriétaires privés. NAQ utilisent aussi d'autres moyens tels que des ententes de conservation, des plans d'aménagement multi ressources avec options de conservation, des programmes de restauration, sans oublier des acquisitions et des servitudes. Ainsi, plusieurs milieux naturels de la Ceinture verte bénéficient déjà d'une protection; le projet est donc, pour ainsi dire, déjà commencé. De plus, la connectivité aux grands massifs forestiers que sont Les Laurentides et les Appalaches tend à se concrétiser grâce aux projets de corridors entamés par NAQ (exemple du corridor Vert de Vaudreuil – Soulanges et Lévy – Châteauguay et le parc des Grèves de Contrecoeur).

Ainsi, il y a tout lieu de croire que la volonté exprimée depuis maintenant plus de 100 ans (Sénécal, 2001), quant à une rationalisation de l'urbanisation et l'organisation des milieux naturels à Montréal et sa région périurbaine, se réalise un jour. En effet, aujourd'hui, avec l'appui de fondations de renom comme la Fondation David Suzuki, les actions débutées par une organisation comme Nature-Action Québec, combinées aux volontés gouvernementale et populaire, rendent envisageable la réalisation de ce projet intégrateur et rassembleur bénéfique aux générations futures. Pour ce faire, les urbanistes, grâce à leur savoir-faire et à leur

vision d'ensemble, auront un rôle majeur pour assurer la cohérence de ce grand projet intégrateur qu'est cette Ceinture Verte Grandeur Nature de Montréal. ■

Émie Labrecque détient une maîtrise en sciences géographiques et est chargée de projets, responsable de la Ceinture verte de Montréal, à Nature-Action Québec.

BIBLIOGRAPHIE

- Louv, R., *Last Child In The Woods: Saving Our Children From Nature-deficit Disorder*. Algonquin Books of Chapel Hill, 2005, 390 pp.
- Rompré, G., Boucher, Y., Bélanger, L., Côté S., Robinson, W.D., *Conservation de la biodiversité dans les paysages forestiers aménagés : utilisation des seuils critiques d'habitat*. The Forestry Chronicle. Vol. 86, no 5, 2010, pp. 572-579.
- Sénécal, G., Hamel, P., Guerpillon, L., Boivin, J., *Aménager la métropole nature : retour sur les efforts passés de planification dans la région de Montréal et essai d'évaluation de la situation actuelle des banlieues*. Géocarrefour. Vol. 76, no 4, 2001, pp. 303-317.
- Tardif, B., Lavoie, G., Lachance, Y., *Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables*. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, Québec, 2005, 60 p.
- Sukhdev, P. et al., TEEB (2010) *L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité : Intégration de l'Économie de la nature. Une synthèse de l'approche, des conclusions et des recommandations de la TEEB*. Bonn, 2010, 46 p.